



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

Préavis n° 06/2019

Objets du préavis

Rafraîchissement des bureaux du secteur de la Sécurité Publique de l'Hôtel de Ville

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Par le présent préavis, la Municipalité de Payerne sollicite le Conseil Communal pour l'octroi d'un crédit en vue d'une rénovation intérieure des bureaux du secteur de la Sécurité Publique à l'Hôtel de Ville.

En 2012, le Conseil communal a adopté le préavis n° 06/2012 d'un montant de Fr. 681'000.— approuvant la rénovation partielle de l'Hôtel de Ville. Il s'agissait des éléments suivants :

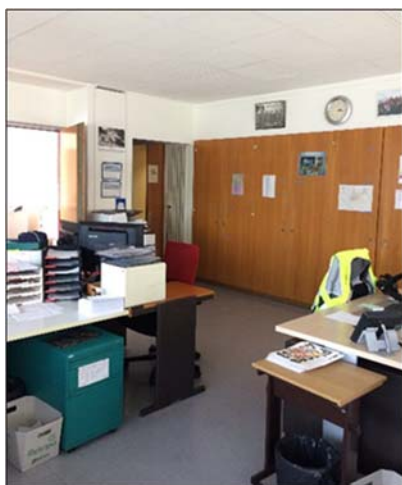
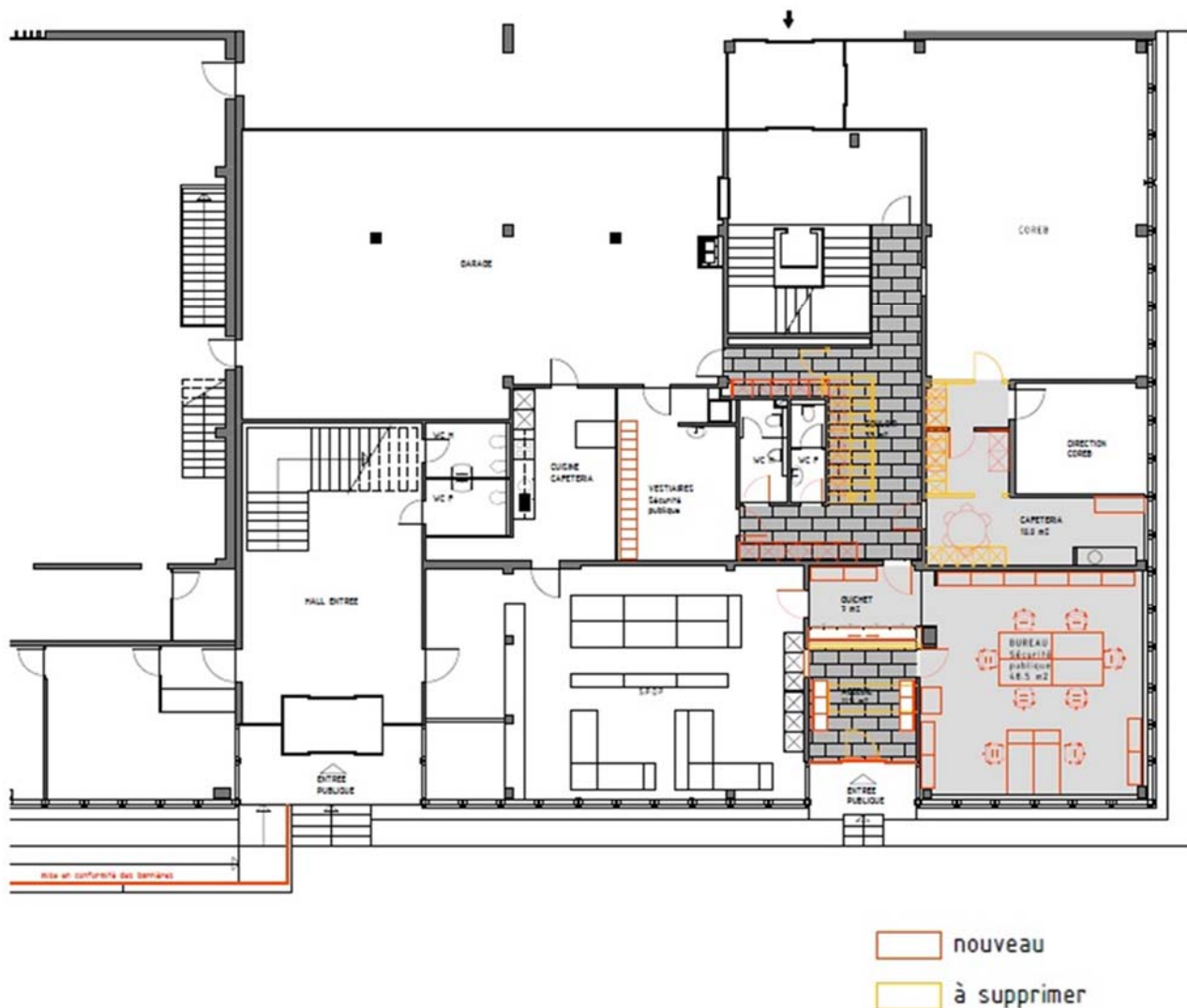
- le réaménagement du SPOP au rez ;
- le réaménagement du Greffe et des Finances au 1er étage ;
- le rafraîchissement des 3^e et 4^e étages ;
- la remise à niveau partielle des installations électriques ;
- le remplacement de la centrale téléphonique.

En 2017 et dans le cadre du préavis n° 21/2016, le chauffage à mazout a été remplacé par une chaudière à gaz et un local d'impression a été aménagé au sous-sol.

Par le présent préavis, la Municipalité de Payerne sollicite le Conseil communal pour l'octroi d'un crédit en vue d'un rafraîchissement des bureaux du secteur de la Sécurité Publique au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Cette étape fait partie d'un concept de rénovation de l'ensemble des bureaux de l'administration communale. La rénovation des autres bureaux encore vétustes, notamment la rénovation de la Direction des Travaux au 2^e étage, fera ultérieurement l'objet d'un nouveau préavis.

2. Objet du préavis



Au vu de l'augmentation du nombre de collaborateurs, du manque d'isolation de la zone d'accueil et de la vétusté du mobilier, les bureaux du secteur de la Sécurité Publique seront réaménagés.

Ce réaménagement permettra d'obtenir 4 places de travail pour la secrétaire et les 5 collaborateurs qui ne sont que ponctuellement au bureau. Il y aura également 2 postes de travail pour le chef de secteur et son remplaçant.

Le mobilier sera remplacé afin d'obtenir une certaine homogénéité au sein des bureaux de l'administration communale. L'ergonomie des places de travail et le confort des collaborateurs sont priorités.



Les revêtements de sol seront remplacés par un nouveau revêtement en linoleum. Les murs seront repeints, les faux-plafonds seront démontés et remplacés par de nouveaux panneaux en laine de roche acoustique. Les colonnes porteuses des façades seront doublées par des panneaux de plâtre afin d'offrir la résistance au feu nécessaire entre les étages. Des nouveaux luminaires à économie d'énergie seront intégrés aux faux-plafonds. Une signalisation lumineuse pour les sorties de secours sera mise en place. Un nouveau tableau électrique sera installé et les câblages électrique et informatique seront remplacés.

Le guichet d'accueil est peu fonctionnel et provoque des appels d'air et pertes énergétiques dans les bureaux notamment en cas de bise. Un nouvel espace d'accueil sera réaménagé grâce à la mise en place d'une nouvelle porte d'entrée vitrée automatique. Un nouveau guichet d'accueil, réalisé par le secteur Atelier et surmonté d'une vitre, sera créé.



Le sol de l'accueil sera couvert de carrelage, le plafond sera refait à neuf et les murs seront repeints.

Le diagnostic amiante effectué a relevé la présence d'amiante dans le Novillon vert du couloir. Celui-ci sera démonté et évacué par une entreprise spécialisée.

L'escalier qui permet d'accéder au local informatique du sous-sol n'a plus lieu d'exister car, depuis 2017, le nouveau local d'impression est accessible depuis la cage d'escalier principale.

L'escalier sera ainsi condamné par la mise en place d'un plancher en bois et la suppression du garde-corps non conforme existant. La condamnation de l'escalier permettra de libérer de l'espace pour la mise en place d'armoires nécessaires à la Sécurité Publique.

Un nouveau linoleum sera mis en place et les portes intérieures seront remplacées.

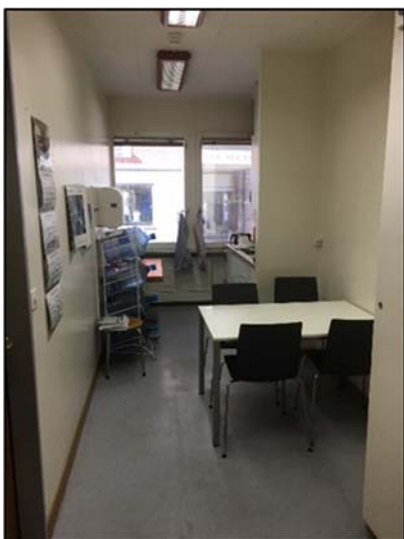
Le vestiaire existant sera équipé de nouvelles armoires afin de répondre aux besoins actuels des collaborateurs du secteur de la Sécurité Publique.



Il est à noter que les installations actuellement en place permettent de répondre aux exigences de l'ordonnance 3 relative à la Loi sur le travail du SECO notamment au niveau des besoins de sanitaires hommes / femmes.

Le WC pour personnes à mobilité réduite est par contre situé à côté du SPOP et difficilement accessible depuis les bureaux de la COREB et de la Sécurité Publique.

Si une personne à mobilité réduite devait un jour intégrer le personnel de la COREB ou de la Sécurité Publique, un WC adapté devrait être aménagé, par exemple dans le vestiaire de la Sécurité Publique. Le coût estimé est de Fr. 12'000.— et pourrait être alors, en temps voulu, financé par le budget de fonctionnement.



La cafétéria du SPOP sera repeinte et désencombrée afin de permettre aux collaborateurs du secteur de la Sécurité Publique de pouvoir également l'utiliser.

La cafétéria de la COREB, sera quant à elle, optimisée par le déplacement d'une cloison. Le fond et le plafond seront remplacés et les murs seront repeints. Du nouveau mobilier, à charge de la COREB, pourra y être installé.

Les barrières extérieures côté Place Général Guisan ne répondent pas aux normes actuelles du BPA pour les constructions ouvertes au public.

Le garde-corps donnant sur la rampe d'accès au sous-sol doit être rehaussé et la barrière longeant la rampe d'accès doit être prolongée. De nouvelles barrières seront mises en place afin d'éviter tout risque de chute.



3. Echéancier

Décision du Conseil communal	20 juin 2019
Rénovation des locaux de la Sécurité Publique	Août –septembre 2019

Durant la période des travaux, le guichet du secteur de la Sécurité Publique sera aménagé au greffe. Une organisation interne permettra aux autres collaborateurs de la Sécurité Publique d'occuper temporairement des postes de travail au sein de l'Hôtel de Ville.

Le suivi des travaux sera assuré par le Service Bâtiments.

4. Coût des travaux

Descriptif des travaux	Montant TTC
Amiante Diagnostic amiante Désamiantage	Fr. 6'000.—
Préparation Démontages divers	Fr. 3'000.—
Menuiserie Condamnation de l'accès au sous-sol Remplacement des portes intérieures Cloison + porte COREB	Fr. 16'000.—
Electricité Remplacement et mise en conformité du câblage électrique et informatique Création d'un nouveau tableau électrique Mise en place de plafonniers LED intégrés aux faux-plafonds Mise en place d'un éclairage de secours	Fr. 28'000.—
Faux-plafonds Doublage anti-feu des colonnes Mise en place d'un faux-plafond Modification des tablettes de fenêtres	Fr. 23'000.—
Revêtements de sol Evacuation des revêtements existants Pose d'un revêtement en linoleum dans les bureaux et la cafétéria Pose d'un carrelage dans l'accueil et le couloir Pose de plinthes	Fr. 35'000.—
Peinture intérieure Rafraichissement des murs dans les locaux rénovés	Fr. 15'000.—
Porte d'entrée Mise en place d'une porte d'entrée vitrée automatique	Fr. 12'000.—
Mobilier Mobilier dans les bureaux de la Sécurité Publique Armoires hautes dans le couloir	Fr. 37'000.—
Mobilier fixe Guichet d'accueil (fabrication par ateliers) Vitrage sur guichet	Fr. 7'000.—
Fermetures Nouvelle porte entrée Diverses fermetures	Fr. 6'000.—
Mise en conformité BPA Garde-corps sur rampe sous-sol Main courante accès	Fr. 12'000.—
Honoraires Conseils spécialiste ECA	Fr. 1'000.—
Total intermédiaire	Fr. 201'000.—
Divers et imprévus env. 10 %	Fr. 19'000.—
Total coûts des travaux TTC	Fr. 220'000.—

5. Financement

Il est prévu de financer ces travaux par les fonds disponibles en trésorerie. Si ces derniers ne devaient pas être suffisants, nous aurons alors recours à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement (cf. préavis n° 24/2016). Dans ce cas, et pour autant que la Municipalité décide de recourir à l'emprunt pour la totalité prévue dans le présent préavis, soit Fr. 220'000.—, le total des emprunts de la Commune de Payerne ainsi que les engagements non utilisés et les amortissements effectués, se situeraient aux environs de Fr. 59'079'700.—.

La Municipalité prévoit d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans.

5.1. Frais de fonctionnement annuels

Amortissement :	3.33 %	de Fr. 220'000.—	Fr. 7'333.—
Intérêts :	2 %	de Fr. 220'000.—	<u>Fr. 4'400.—</u>
Total :			<u>Fr. 11'733.—</u>

6. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 06/2019 de la Municipalité du 1^{er} mai 2019 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'autoriser le réaménagement des bureaux du secteur de la Sécurité Publique au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, selon descriptif des travaux, pour un montant total TTC de Fr. 220'000.— ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant TTC de Fr. 220'000.— par les fonds disponibles en trésorerie ou alors, si ces derniers n'étaient pas suffisants, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité de porter à l'actif du bilan la somme de Fr. 220'000.— et de l'amortir sur une durée de 30 ans ;

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 1^{er} mai 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

La Secrétaire adj. :

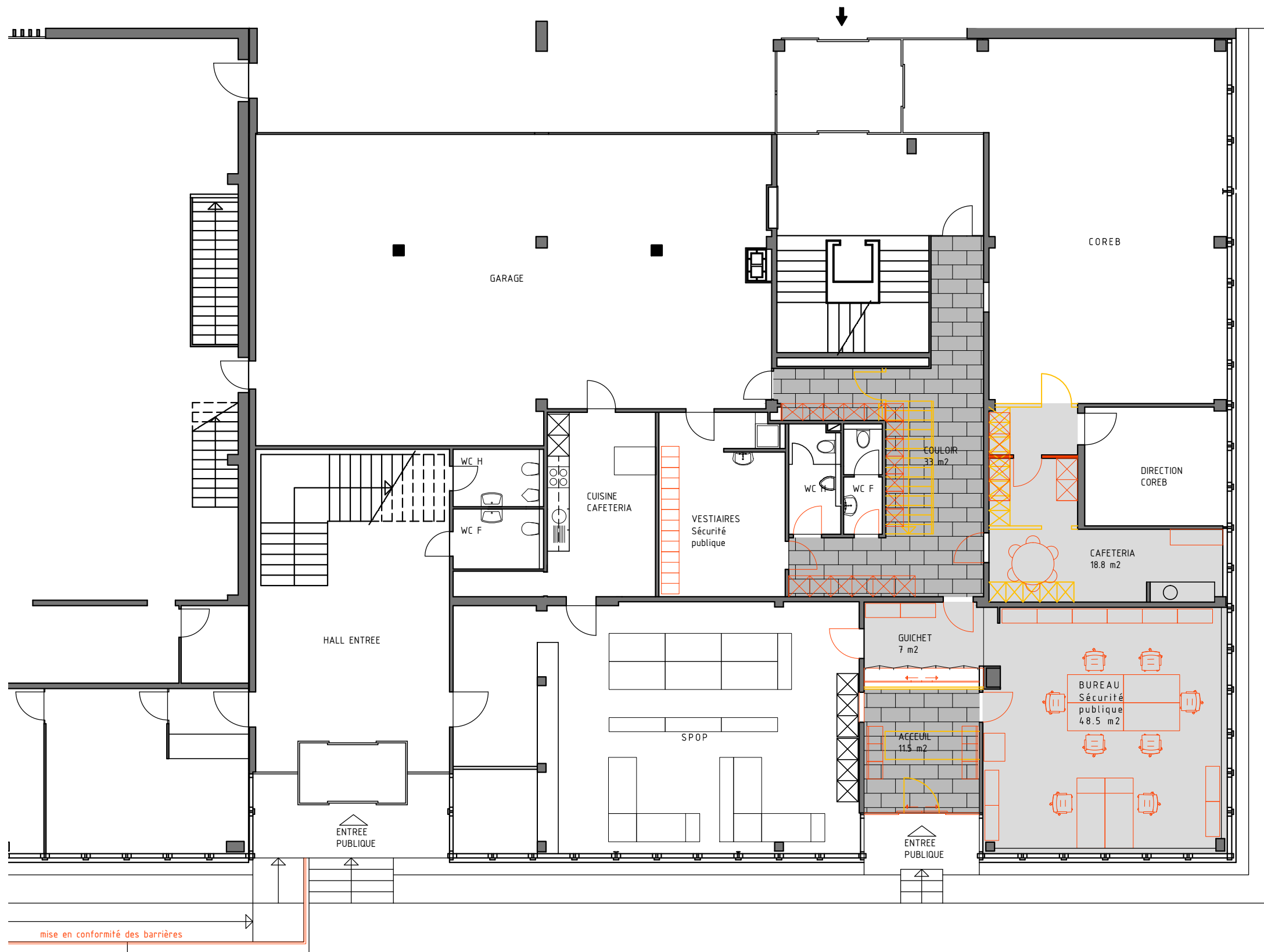
(LS)

C. Luisier Brodard

C. Maillat

Annexe : plan

Municipal délégué : M. Julien Mora



Couloir
 revêtement de sol (carrelage)
 plafonds + luminaires
 peinture
 mobilier

Guichet + accueil
 revêtement de sol (carrelage)
 plafonds + luminaires
 peinture
 mobilier

Bureaux SP
 revêtement de sol (lino)
 plafonds + luminaires
 peinture
 mobilier

Cafétéria COREB
 revêtement de sol (lino)
 plafonds + luminaires
 peinture

Vestiaires SP
 peinture
 mobilier

Cuisine SPOP
 peinture

▭ nouveau

▭ à supprimer

	Hôtel de Ville	DATE : 28.03.2019/LS
	Rafraichissement Sécurité publique	
	Préavis 06/2019	